

PUBLIC VISÉ :

Travailleurs effectuant des interventions dans des espaces confinés (caractérisé par un rapport volume / dimension d'ouverture tel que les échanges d'air sont réduits, et qu'il existe un risque d'asphyxie, d'intoxication, d'incendie, ou d'explosion).

Les modes opératoires recommandés préconisent au minimum un opérateur et un surveillant, voire un opérateur, un surveillant et un chef d'équipe.

PRÉ-REQUIS :

Aptitude médicale

Formation et aptitude au port des appareils respiratoires isolants (ARI), si utilisés lors des interventions

TYPE D'ACTION :

- ▶ Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- ▶ Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- ▶ Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

CODES DE FORMATION :

Formacode : 11567 – Sécurité industrie chimique

NSF : 222 – Transformations chimiques et apparentées (industries chimiques et pharmaceutiques)

TEXTES OFFICIELS SE RAPPORTANT À L'ACTION DE FORMATION :

- ▶ Prévention : Articles L4111-1 à L4154-4 et R4141-14 du code du travail
- ▶ Espaces confinés : Article R4412-16 du code du travail
- ▶ Equipements de protection : Articles R4323-104 à R4323-106 du code du travail
- ▶ Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

DURÉE :

7 heures (1 jour)

Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50% du temps de formation

PÉRIODICITÉ :

A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE :

8 personnes maximum

MOYENS D'ENCADREMENT :

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Formateurs en prévention des risques professionnels.

- ▶ Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- ▶ Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

MOYENS TECHNIQUES :

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

- ▶ Espace confiné
- ▶ Potence ou équivalent avec treuil et système anti-chute
- ▶ Balisage (ex. : barrières)
- ▶ Moyen de ventilation de l'espace confiné
- ▶ Moyens de communication (ex. : émetteurs-récepteurs)
- ▶ Contrôleur d'atmosphère
- ▶ Explosimètre (si nécessaire selon l'espace confiné)
- ▶ Harnais (fonctionnel pour le travail et anti-chute)
- ▶ Auto-sauveur
- ▶ Equipements de protection individuels des stagiaires
- ▶ Instructions de sécurité de l'employeur

MOYENS D'ÉVALUATION :

- ▶ Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.
- ▶ Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'évaluer les risques liés aux opérations en espaces confinés, et de mettre en œuvre les procédures et les équipements garantissant la sécurité des intervenants et des autres personnes.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION :

Enseignements théoriques

- ▶ Les obligations des employeurs et travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail
- ▶ Les documents concourant à la prévention (information succincte sur le Document Unique d'Evaluation des Risques et les Plans de Prévention)
- ▶ La responsabilité pénale en cas d'accident de travail
- ▶ La nature des risques en espaces confinés :
 - Asphyxie, intoxication, explosion, autres
 - Gaz dangereux
- ▶ La démarche de prévention :
 - Evaluation des risques et organisation du travail
- ▶ Les modalités d'intervention :

- Instructions de sécurité de l'employeur
- Protections collectives et individuelles (dont Appareils Respiratoires Isolants ARI le cas échéant, contrôleur d'atmosphère, et auto sauveur)
- Environnement de l'espace confiné
- Rôle des différents intervenants (opérateur, surveillant, chef d'équipe)

Enseignements pratiques

- ▶ Mises en situations d'organisations du travail selon le rôle des intervenants
- ▶ Mises en situations reproduisant les conditions de travail habituelles des stagiaires, avec le matériel professionnel fourni par l'employeur
- ▶ Mises en situations de sauvetage

BILAN DE LA FORMATION

EXAMEN